



# décision du maire

## n°25DEC013

### 9 avril 2025

Pôle Ressources  
Service juridique

## Signature d'une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack situé à la piscine municipale de la commune de La Tronche au titre de la saison estivale 2025

Pages :  
1

Pièce jointe :  
Convention d'occupation du  
domaine public

Télétransmis en  
préfecture le :

**Le maire de la commune de La Tronche,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-22 5°,

**Vu** la délibération en date du 25 mars 2024 portant délégation données au maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales et notamment son 5° permettant au maire de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses ainsi que des logements communaux pour une durée n'excédant pas douze ans ;

**Vu** l'avis d'appel à candidatures en date du 14/02/2025 en vue de la conclusion d'une convention d'occupation privative du domaine public pour l'exploitation d'un snack, au titre de la saison 2025, publié aux Affiches de Grenoble et du Dauphiné, sur le site <https://www.affiches.fr/> et sur le site internet de la Commune ;

**Considérant** que la commune de La Tronche dispose d'un local au sein de sa piscine municipale permettant l'exploitation d'un snack ;

**Considérant** qu'un appel à manifestation d'intérêt a été envoyé à la publicité le 14/02/2025, afin de choisir l'occupant du snack de la piscine municipale de La Tronche, sur le site internet de la commune, ainsi que dans Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné ;

**Considérant** qu'une seule proposition a été remise et qu'elle a été analysée selon des critères fixés initialement dans le cahier des charges de l'appel à manifestation d'intérêt ;

**Considérant** que cette proposition est conforme avec la destination du domaine à occuper ;

**Considérant** qu'il convient d'autoriser l'occupation du domaine public pour permettre l'exploitation du snack de la piscine municipale de La Tronche ;

**Décide**

**Article 1 :** de conclure avec l'entreprise La Cuisine de Viérisse, sise 13 rue Doyen Gosse, 38700 La Tronche, et représentée par Madame Viérisse LOBE, une convention d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack situé à la piscine municipale pour la période du 01/06/2025 au 31/08/2025 moyennant une redevance d'occupation de 1000 € TTC pour la totalité de la durée d'exploitation.

**Article 2 :** de procéder à la signature de ladite convention et de tout acte s'y rapportant.



Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

Berger  
Levrault

ID : 038-213805161-20250410-25DEC13-AU

**Article 3** : il sera rendu compte de cette décision lors du prochain conseil municipal.

Monsieur le Maire,  
Bertrand Spindler